

Termes et concepts :



Liés au droit criminel et à l'histoire du Canada

Le Code criminel

Loi qui codifie la plupart des crimes et des procédures au Canada. La Loi constitutionnelle de 1867 a déterminé que le Parlement canadien aurait l'entière compétence du droit criminel au Canada.

Projet de loi C-150

Aussi connu sous le nom de Loi modifiant le droit pénal, il s'agit d'un projet de loi omnibus qui proposait d'apporter d'importants changements à plusieurs différents secteurs connexes du Code criminel canadien, y compris l'avortement, la vente de contraceptifs, la conduite avec les facultés affaiblies, le contrôle des armes à feu et les activités sexuelles entre personnes de même sexe, entre autres. L'une de ses clauses les plus controversées abordait la réforme de deux dispositions, la sodomie et la grossière indécence; conduisant à ce qui est vastement compris comme étant de la décriminalisation partielle de l'homosexualité. Les modifications décriminalisaient la sodomie et la grossière indécence entre personnes mariées du sexe opposé et entre adultes d'au moins 21 ans, pourvu que l'activité était consentante et avait lieu en privé. Le projet de loi a d'abord été présenté au Parlement, en 1967, comme le Projet de loi C-195, par Pierre Elliot Trudeau, ministre de la Justice à l'époque. Il a été modifié et présenté de nouveau en 1968, sous le nom de Projet de loi C-150, par le ministre de la Justice, John Turner. Le projet de loi a été accepté en mai 1969 à la Chambre des communes, par un vote de 149 contre 55.

Projet de loi omnibus

Un projet de loi comprenant plusieurs parties connexes, mais distinctes, qui cherche à modifier ou à abroger une ou plusieurs lois existantes, ou à adopter une ou plusieurs nouvelles lois. Le regroupement de propositions différentes, mais connexes, peut être une stratégie permettant de faire accepter des dispositions controversées en les englobant dans un projet de loi plus vaste avec lequel la majorité risque d'être d'accord.

Lois sur l'obscénité

Une section du Code criminel canadien qui comprend des articles interdisant la publication et la distribution de matériel « obscène, indécent, immoral ou injurieux ». Cet ensemble de lois a été utilisé pour réglementer, adopter et promulguer la violence autorisée par l'État contre les personnes et les communautés LGBTQI2S, bien après la « décriminalisation partielle de l'homosexualité » de 1969. Bien que des accusations criminelles d'obscénité n'entraînent pas toujours de sentence, elles créent souvent d'importantes difficultés financières pour la personne accusée.

Loi sur la sodomie

Un projet de loi comprenant plusieurs parties connexes, mais distinctes, qui cherche à modifier ou à abroger une ou plusieurs lois existantes, ou à adopter une ou plusieurs nouvelles lois. Le regroupement de propositions différentes, mais connexes, peut être une stratégie. Une loi britannique adoptée et appliquée par les colonies britanniques, basée sur l'interdiction de la sodomie (relations sexuelles anales) établie par l'Église romaine catholique. La loi a été adoptée originalement en 1533, pendant le règne de Henri VIII en Angleterre. Le Canada a rapatrié sa propre loi sur la sodomie, en 1859, dans les Lois codifiées du Canada comme crime passible de mort, et a modifié la sentence pour l'emprisonnement à vie en 1869. Elle a été ajoutée au Code criminel canadien en 1892, et les activités sexuelles entre personnes de même sexe ont continué d'être réglementées et punissables tout au long des 19e et 20e siècles. Bien qu'il était difficile de prouver la condamnation, cette loi permettait un renforcement puissant, autorisé par l'État, en cas de discrimination, et de violence sociales et systématiques basées sur l'homophobie. Le crime de sodomie a été renommé dans le Code criminel, en 1988, comme étant une « relation sexuelle anale ». L'âge applicable de consentement est passé de 21 à 18 ans. permettant de faire accepter des dispositions controversées en les englobant dans un projet de loi plus vaste avec lequel la majorité risque d'être d'accord.

Loi sur la grossière indécence

Une disposition originalement créée dans le droit pénal de l'Angleterre en 1885 et consolidée dans le Code criminel du Canada en 1892, conçue spécifiquement pour réglementer une vaste gamme d'activités sexuelles entre hommes, mais sans inclure la sodomie (activités sexuelles anales). La loi était intentionnellement ambiguë dans sa définition de ce que constitue la « grossière indécence », laissant un grand pouvoir discrétionnaire aux agents d'application de la loi et abaissant ainsi le fardeau de la preuve pour son application. L'application genrée de cette disposition est neutralisée pour inclure les femmes au milieu du 20e siècle, même si la loi originale ne réglementait pas expressément les activités sexuelles entre femmes. La loi est abolie et retirée du Code criminel en 1988.

Lois sur les maisons de débauche

Un ensemble de lois dans le Code criminel du Canada, utilisées à l'origine pour réglementer les bordels, permettent aux agents d'application de la loi d'arrêter des gens sans détenir de preuve irréfutable d'échange d'argent contre un acte sexuel. Une maison de débauche est définie comme un « endroit entretenu, occupé ou utilisé par une ou plusieurs personnes dans un but de prostitution ou de pratique d'actes indécents ». Cet ensemble de dispositions continue d'être utilisé par les agents d'application de la loi pour réglementer et criminaliser les personnes et communautés LGBTQI2S bien au-delà des modifications apportées aux lois sur la sodomie et la grossière indécence de la réforme du Code criminel de 1969. En fait, les lois sur les maisons de débauche étaient utilisées, dans les années 1980, 1990 et 2000, pour perquisitionner et arrêter les personnes LGBTQI2S dans des bains publics et autres espaces communautaires.

Lesbienne Personne considérée comme étant une femme qui ressent une attirance pour les personnes du même genre.

Gai Personne qui ressent une attirance pour les personnes du même genre. Les gais peuvent englober des individus considérés comme étant des hommes et des individus considérés comme étant des femmes, ou seulement des individus considérés comme étant des hommes.

Bisexuel Personne qui ressent une attirance autant pour les hommes que pour les femmes. Certaines personnes se qualifient ainsi pour exprimer leur attirance à la fois envers les personnes de même genre et les personnes de genre opposé.

Pansexuel Personne qui ressent une attirance pour les personnes de tous genres. Le terme pansexuel reflète un désir de reconnaître qu'il est possible d'être attiré par tous les genres du spectre et de sortir du système binaire du genre.

Transgenre Personne qui ne s'identifie pas, en tout ou en partie, au genre associé au sexe qui lui a été assigné à la naissance; souvent utilisé comme terme générique pour représenter une vaste gamme d'identités sexuelles et d'expressions de genre.

Allosexuel (Ou queer) Terme employé par certains membres des communautés LGBTQI2S, particulièrement par les jeunes, en tant que symbole de fierté et d'affirmation de la diversité. Ce terme exprime la diversité d'identités existant en dehors des catégories rigides associées au sexe, au genre ou à l'attirance. Il peut être utilisé par une communauté pour englober un large spectre d'identités relié au sexe, au genre ou à l'attirance (tout comme le sigle LGBTQI2S), ou par une personne pour refléter l'interdépendance de ces aspects avec son identité. Autrefois, queer était un terme péjoratif servant à désigner quelqu'un de différent. Ce terme était surtout utilisé pour insulter les personnes homosexuelles et LGBTQI2S. Bien que queer soit encore utilisé comme insulte à l'occasion, il s'est vu réapproprié par certains membres des communautés LGBTQI2S.

Bispirituel Terme générique français qui englobe les nombreux termes autochtones utilisés pour confirmer l'interdépendance des multiples aspects de l'identité, y compris le genre, la sexualité, la communauté, la culture et la spiritualité. Avant l'institution de la notion de sexe ou de genre binaire par les colonisateurs européens, certaines cultures autochtones considéraient les personnes bispirituelles comme des membres respectés de leurs communautés. En effet, les personnes bispirituelles se voyaient souvent accorder un statut particulier en raison de leurs capacités uniques à comprendre autant les hommes que les femmes; elles étaient voyantes, guérisseuses ou médecins. Certains autochtones s'identifient comme bispirituels au lieu, ou en plus, de s'identifier comme lesbiennes, gais, bisexuels, transidentitaires ou allosexuels (queer).

En questionnement Terme générique qui reflète un processus permettant de réconcilier trois types de renseignements différents : 1) Les sentiments que vous éprouvez relativement à vos attirances ou à la façon dont vous vivez votre genre; 2) Le vocabulaire dont vous disposez pour formuler ces sentiments; 3) L'idée que vous vous faites des répercussions que cela aura sur vos interactions sociales avec les autres.

Intersexe Fait référence à une personne dont les caractéristiques sexuelles chromosomiques, hormonales ou anatomiques ne correspondent pas aux catégories conventionnelles des hommes et des femmes. Certaines personnes peuvent considérer la désignation « intersexué » comme étant stigmatisante puisque, dans le passé, des praticiens imposaient ce diagnostic à des nourrissons, des enfants et de jeunes adultes comme devant être corrigé, souvent au moyen d'une intervention pharmaceutique ou chirurgicale non consensuelle (il arrive que certaines personnes ne puissent être considérées comme étant « intersexuées » avant la puberté ou même plus tard).

Divers genres (Ou de diverses identités de genre) Terme générique utilisé pour les identités sexuelles ou les expressions de genre qui diffèrent des attentes culturelles et sociétales définies en fonction du sexe assigné. On utilise aussi les termes « variance de genre » et « genre non conforme ». La variance de genre, les divers genres ou le genre non conforme diffèrent du transgenre, qui se rapporte à une identité précise (par exemple, un enfant qui préfère les vêtements de fille est différent de celui qui dit être une fille).

Non-binaire Terme générique reflétant la variété d'identités sexuelles qui ne sont pas exclusivement homme ou femme. Les termes identitaires qui peuvent tomber dans cette catégorie comprennent notamment allosexuel, altersexuel, queer, sans genre, bigenre ou pangendre.

Cisgenre Personne dont l'identité de genre correspond aux attentes sociales associées au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Cisgenre, ou cis, aide à décrire une expérience sociale dominante de genre en relation avec le sexe assigné. L'utilisation du terme homme cis ou femme cis, plutôt que femme ou homme « vrai » ou « normal » évite la propagation d'attitudes transphobiques, et aide à normaliser et à valider la réalité de la diversité des genres.

Liés aux systèmes d'oppression

Systèmes de privilèges et d'oppression

Structures sociétales, ancrées de façon historique, qui gouvernent les règles de hiérarchie sociale (p. ex., suprématie blanche, patriarcat, cishétéronormativité, etc.). Ces systèmes font un usage injuste et nocif du pouvoir, de l'autorité et du contrôle, et conçoivent certains types de corps, d'identités et d'expériences comme étant de valeur supérieure à d'autres dans le but de justifier des formes de domination. Ces hiérarchies sont maintenues en étant inhérentes aux structures, aux opérations, aux institutions et aux discours d'une société.

Intersectionnalité Optique d'analyse employée pour désigner les relations et les structures sociales d'une société en particulier. Le concept d'intersectionnalité tient compte de la façon dont chaque personne vit simultanément plusieurs catégories d'identités qui s'entrecroisent (y compris sur le plan, entre autres, des capacités, de l'attraction, de la taille corporelle, de la citoyenneté, de la classe, des croyances, de l'appartenance ethnique, de l'identité de genre, de l'expression de genre, de la race ou de la religion). L'interrelation de ces catégories d'identités et la manière dont elles sont perçues par les institutions sociales se répercutent sur la façon dont une personne ressent les privilèges ou les oppressions systématiques dont elle fait l'objet

Cisnormativité Préjugé culturel et sociétal, souvent inconscient, qui privilégie les identités cisgenres et les normes sexuelles et ignore ou sous-représente les identités trans ou les genres divers en supposant que toutes les personnes sont cisgenres et qu'elles exprimeront leur genre d'une façon conforme aux normes sexuelles perçues.

Hétéronormativité Préjugé culturel et sociétal, souvent inconscient, qui privilégie l'hétérosexualité et ignore ou sous-représente la diversité sur le plan de l'attraction et du comportement en supposant que toutes les personnes sont hétérosexuelles.

Homophobie Crainte ou haine de l'homosexualité, prenant souvent la forme d'injures, d'intimidation, d'exclusion, de préjugés, de discrimination ou d'actes violents; toute personne LGBT (ou considérée comme telle) peut être victime d'homophobie.

Transphobie Crainte ou haine découlant du sentiment d'une transgression des normes sexuelles, prenant souvent la forme d'injures, d'intimidation, d'exclusion, de préjugés, de discrimination ou d'actes violents; toute personne transgenre (ou considérée comme telle) peut être victime de transphobie.

Biphobie Crainte ou haine de la bisexualité, prenant souvent la forme d'injures, d'intimidation, d'exclusion, de préjugés, de discrimination ou d'actes violents; toute personne bisexuelle ou attirée par plusieurs genres peut être victime de biphobie.

Colonialisme Le colonialisme est la pratique européenne de longue date d'expansion vers des territoires déjà habités par des peuples autochtones aux fins d'acquisitions de nouvelles terres et de nouvelles ressources. Cette expansion est ancrée dans l'élimination par la violence des systèmes de gouvernement et structures juridiques, sociales et culturelles des peuples autochtones. Le colonialisme consiste à tenter de forcer les peuples autochtones à accepter des institutions qui sont conçues pour les contraindre à se conformer aux structures de l'État colonial et à s'y intégrer. « Le colonialisme est un processus incessant qui façonne à la fois la structure et la qualité des relations entre les colons et les Autochtones. »¹

1) Gouvernement de l'Ontario. "Glossaire." Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique, 27 Feb. 2019, <https://www.ontario.ca/fr/document/normes-relatives-aux-donnees-en-vue-de-reperer-et-de-surveiller-le-racisme-systemique/glossaire>

Suprématie blanche

Système d'oppression qui maintient et perpétue la domination socio-économique, politique, culturelle, historique et institutionnelle ainsi que l'avantage (privilège) structurel des personnes blanches par rapport à d'autres groupes ethniques ou racialisés, tant sur le plan individuel que collectif. La suprématie blanche est un système d'oppression qui fonctionne pour préserver et perpétuer le racisme. Les personnes, les groupes et les institutions qui maintiennent la suprématie blanche le font ou non consciemment.

Marginalisation

La marginalisation est un processus structurel de discrimination systémique sur le long terme qui crée une classe de minorités défavorisées. Les groupes marginalisés sont cantonnés de façon permanente en marge de la société. Leur statut se perpétue en raison des diverses dimensions de l'exclusion, qui se manifeste en particulier sur le marché du travail, qui empêche leur participation pleine et constructive à la société.¹

Racisme

Système d'oppression contre un groupe de personnes qui possèdent des caractéristiques communes comme l'ascendance, des traits physiques, l'ethnicité, la langue, la situation économique, la géographie ou la religion, qui se manifeste par des attitudes et des comportements ancrés dans des systèmes et des institutions.

Racialisé

Souvent utilisé pour remplacer le terme « minorité visible », ce terme plus fluide reconnaît que la race est une construction sociale qui peut changer au fil du temps et selon l'endroit. Il peut être appliqué aux personnes auxquelles sont assignées des significations raciales en tant que groupe, qui ont une influence négative sur leur vie sociale, politique et économique, p. ex., Noirs, Asiatiques, Musulmans et Roms. Les catégories raciales ne se fondent pas sur une science ou la biologie, mais plutôt sur les différences que la société a choisi d'amplifier, avec d'importantes conséquences sur la vie des gens. Les personnes peuvent être racialisées non seulement en raison de la couleur de leur peau, mais aussi pour d'autres caractéristiques perçues, comme leur culture, leur langue, leur ascendance, leur pays ou endroit d'origine, ou leur religion, comme dans le cas de l'islamophobie et de l'antisémitisme.¹

Racisme envers les Noirs

Préjugés, attitudes, croyances, stéréotypes et discrimination à l'égard des personnes d'ascendance africaine qui trouvent leur origine dans l'histoire et l'expérience uniques de l'esclavage, ainsi que dans son héritage. Le racisme envers les Noirs est profondément enraciné dans les institutions, les politiques et les pratiques canadiennes, dans la mesure où il est fonctionnellement normalisé ou rendu invisible à l'ensemble de la société blanche. Le racisme envers les Noirs se manifeste dans la marginalisation sociale, économique et politique actuelle des Afro-Canadiens, notamment au chapitre de l'accès inégal aux occasions, un statut socio-économique inférieur, un chômage accru, des taux de pauvreté élevés, ainsi qu'une surreprésentation dans le système de justice pénale.¹

1) Gouvernement de l'Ontario. "Glossaire." Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique, 27 Feb. 2019, <https://www.ontario.ca/fr/document/normes-relatives-aux-donnees-en-vue-de-reperer-et-de-surveiller-le-racisme-systemique/glossaire>

Racisme envers les Autochtones

Le racisme envers les Autochtones consiste en la discrimination courante fondée sur la race, les stéréotypes négatifs et les injustices que subissent les Autochtones au Canada. Il renvoie

notamment aux idées et pratiques qui instaurent, maintiennent et perpétuent des déséquilibres de pouvoir, des obstacles systémiques et des répercussions inéquitables qui découlent d'un héritage de politiques et de pratiques coloniales au Canada.

Le racisme systémique envers les Autochtones est manifeste dans des politiques fédérales discriminatoires comme la Loi sur les Indiens et le régime des pensionnats autochtones. Il se manifeste aussi par la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale et de protection de l'enfance des provinces, ainsi que par les répercussions inéquitables dans les secteurs de l'éducation, du bien-être et de la santé. Ce que vivent les particuliers visés par le racisme envers les Autochtones sont visibles dans la hausse des gestes hostiles et violents posés à l'endroit d'Autochtones.¹

Sérophobie

Manifestation de peur et d'aversion de certaines personnes envers les personnes séropositives. Comme l'homophobie, elle se manifeste par des actes d'exclusion ou de discrimination, implicites ou explicites.²

1) Gouvernement de l'Ontario. "Glossaire." Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique, 27 Feb. 2019, <https://www.ontario.ca/fr/document/normes-relatives-aux-donnees-en-vue-de-reperer-et-de-surveiller-le-racisme-systemique/glossaire>

2) COCQ-SIDA. "What Is Serophobia?" Stop Serophobia, stopserophobia.org/hiv-aids/#what-is-serophobia.